

Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2023

2023

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2023, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Mutualité,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par les Conseils d'administration de Matmut Mutualité et de la Sgam Matmut du 27 mars 2024.

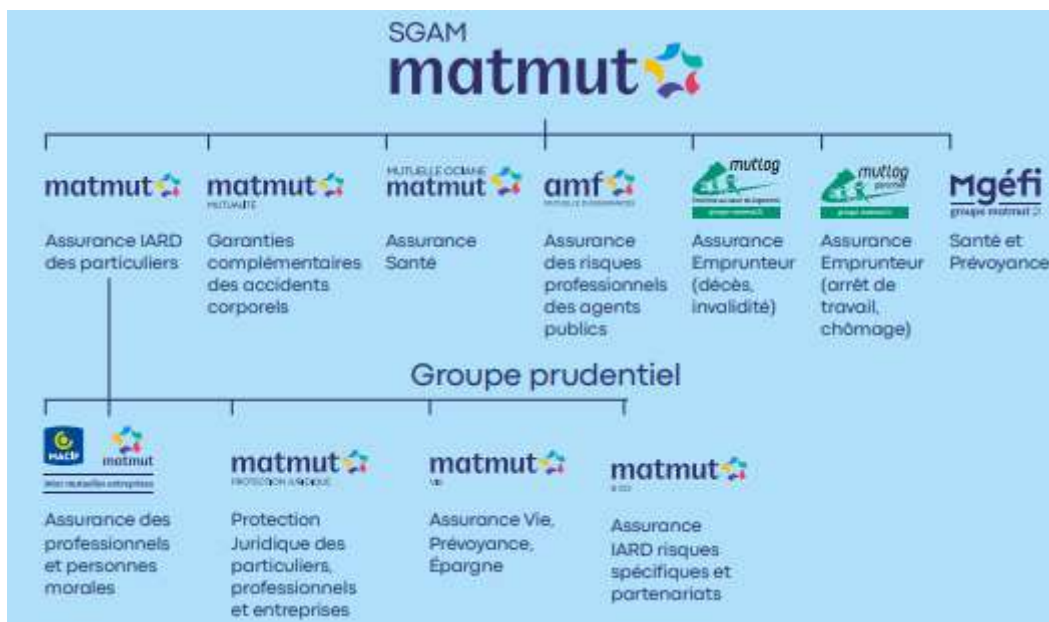
SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Synthèse | 4 |
| PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS | 8 |
| A1 - Présentation de l'activité | 8 |
| A2 - Résultats de souscription..... | 9 |
| A3 - Résultats des investissements..... | 10 |
| A4 - Résultats des autres activités..... | 10 |
| A5 - Autres informations | 10 |
| PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE | 11 |
| B1 - Informations générales sur le système de gouvernance..... | 11 |
| B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité | 13 |
| B3 - Gestion des risques | 14 |
| B4 - Système de contrôle interne | 17 |
| B5 - Fonction d'Audit Interne | 18 |
| B6 - Fonction Actuarielle | 19 |
| B7 - Sous-traitance | 20 |
| B8 - Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité | 21 |
| B9 - Autres informations | 21 |
| PARTIE C - PROFIL DE RISQUE | 22 |
| C1- Risque de souscription | 23 |
| C2 - Risque de marché..... | 23 |
| C3 – Risque de crédit..... | 25 |
| C4 - Risque de liquidité..... | 26 |
| C5 – Risque opérationnel | 26 |
| C6 - Autres risques importants | 28 |
| C7 - Autres informations | 30 |
| PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE | 31 |
| D1- Actifs..... | 32 |
| D2 - Provisions techniques | 34 |
| D3 – Autres passifs | 36 |
| D4 – Méthodes de valorisation alternatives..... | 36 |
| D5 – Autres informations | 36 |
| PARTIE E - GESTION DU CAPITAL | 37 |
| E1- Fonds propres..... | 37 |
| Matmut Mutualité comptabilise un solde net d'impôts différés passifs de 0,2 million d'euros au bilan prudentiel 2023. | 38 |
| En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté. | 38 |
| E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis..... | 39 |
| E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis..... | 39 |
| E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé | 40 |
| E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis..... | 40 |
| E6 – Autres informations..... | 40 |
| ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS | 41 |

SYNTHESE

ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut Mutualité est une mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité, affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Son chiffre d'affaires progresse de 0,2% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 12,0 millions d'euros.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance mutualiste de Matmut Mutualité garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

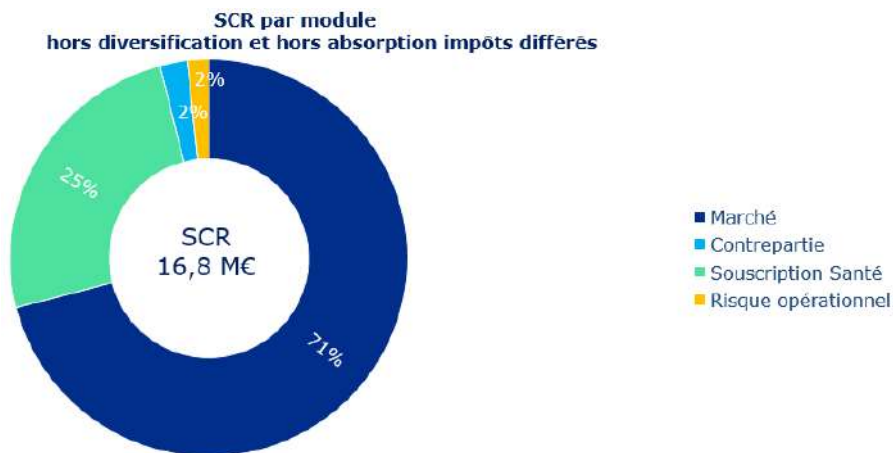
- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Matmut Mutualité et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

PROFIL DE RISQUE

Matmut Mutualité évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir de la formule standard du calcul du SCR.

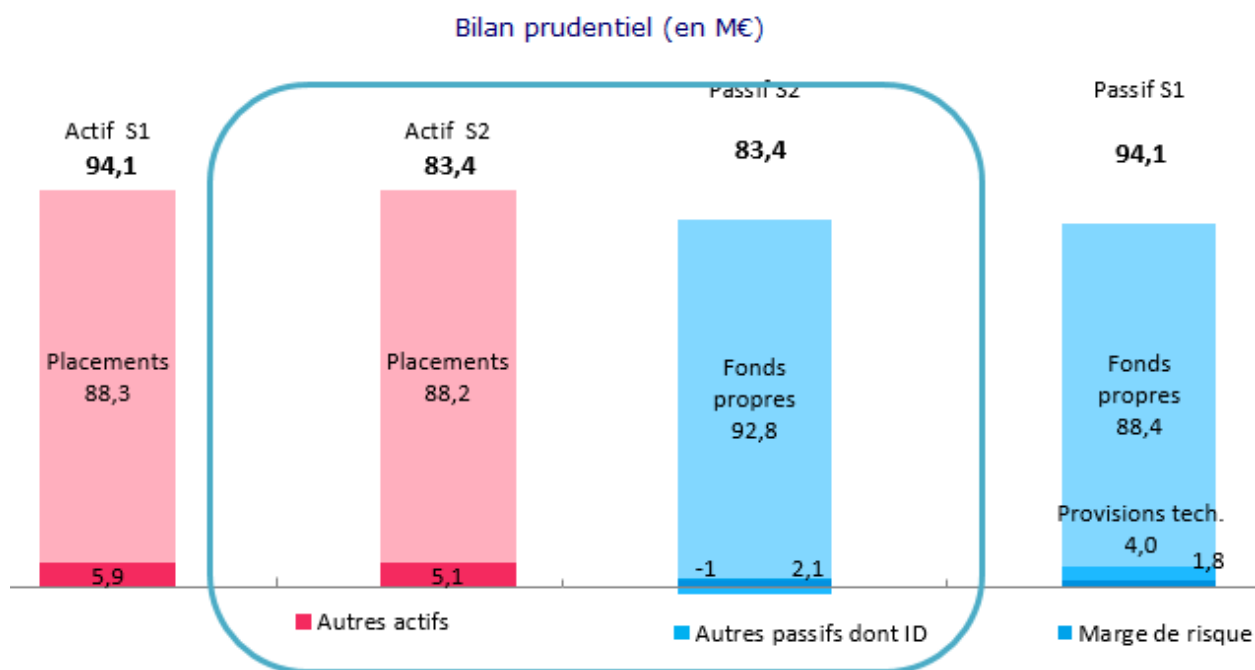


Elle est principalement exposée :

- aux risques de souscription (25), composé essentiellement du risque de primes et de réserves attaché à l'assurance santé,
- au risque de marché (71%), composé du risque actions et du risque de spread, du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Matmut Mutualité est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



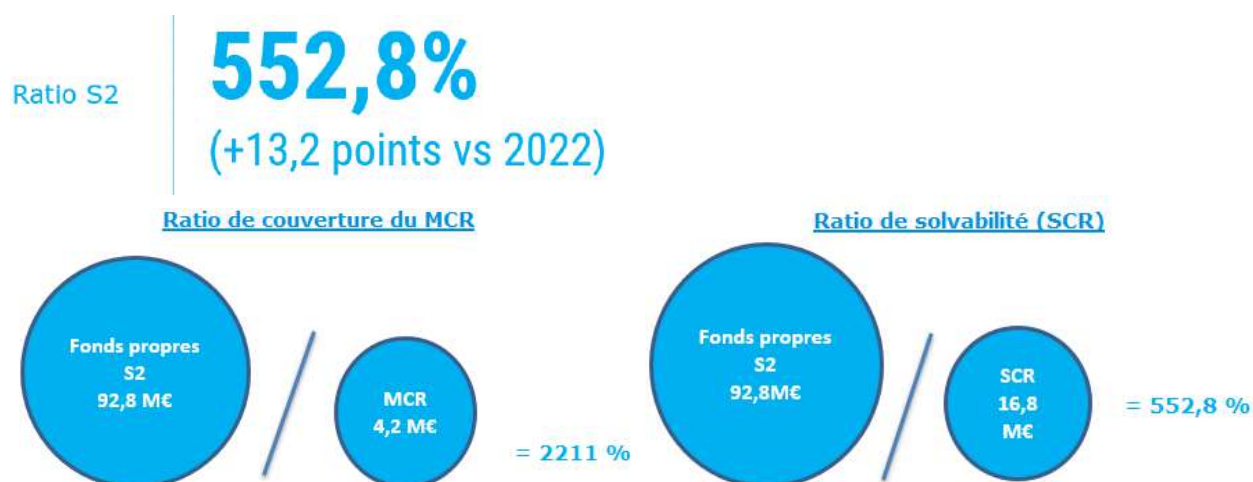
Le bilan prudentiel 2023 se compose :

- A l'actif de 94% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation) et d'actifs divers pour 6 %.
- Au passif de 99% de fonds propres, -1% de best estimate et 2% d'autres passifs.

Matmut Mutualité n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation, améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

GESTION DU CAPITAL



La progression du ratio de solvabilité de 13,2 points s'explique par les éléments contraires suivants :

- La hausse des fonds propres prudentiels de 10,5 millions d'euros, reposant notamment sur la réévaluation des placements en valeur de marché,
- La progression du SCR de 1,5 million d'euros consécutive à l'augmentation du SCR de marché.

Matmut Mutualité dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres. Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Matmut Mutualité est une mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Elle est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Elle propose à ses sociétaires des garanties complémentaires en cas d'accidents corporels. Le périmètre courant concerne l'adhésion à la SMAC, liée à l'ensemble des contrats de Matmut Sam. Il n'y a donc pas de souscription propre à Matmut Mutualité : le développement du portefeuille est lié à la souscription des sociétés non-vie.

Pour l'exercice de son activité, elle détient les agréments relevant des branches :

- Branche 1 : Accidents,
- Branche 2 : Assurance santé.

CHIFFRES CLES

L'année 2023 est marquée par une relative stabilité du chiffre d'affaires et la poursuite de résultats techniques équilibrés.



FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE

MATMUT MUTUALITE, ENGAGEE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Outre ses politiques d'investissements financiers et d'achats responsables, l'action du groupe Matmut en faveur de l'environnement s'est notamment traduite par :

- la mobilisation de ses collaborateurs et de ses sociétaires à l'occasion du World Cleanup Day. Lors de la dernière édition, le 16 septembre 2023, plus de 3,5 tonnes de déchets sauvages ont été ramassés en seulement trois heures par les 500 participants. Dans la continuité de son engagement en faveur de l'environnement, la Matmut organise de nouvelles marches vertes en mai prochain, afin de faire toutes et tous ensemble un grand ménage de printemps dans la nature.
- Le renouvellement de son partenariat avec Plastic Odyssey pour lutter contre la pollution plastique. La Matmut renouvelle son soutien à Plastic Odyssey pour sa deuxième année d'expédition. Début 2024, le bateau change de cap : direction les îles du Pacifique ! De nombreuses escales sont prévues à la recherche de solutions au traitement difficile des déchets sur ces terres isolées en plein océan. Et dès l'été 2024, un nouveau défi attend cette fois Plastic Odyssey : l'Asie, continent le plus pollué au monde.

UNE NOUVELLE DIRECTION POUR SECURISER LE PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION DU GROUPE MATMUT

Dans un monde marqué par l'incertitude et la complexité, et dans notre entreprise en pleine transformation, conduire les projets jusqu'à la ligne d'arrivée nécessite toujours plus de maîtrise. Dans ce contexte, le Groupe Matmut a décidé la création de la Direction du Pilotage de la Transformation avec un enjeu clé : la sécurisation des projets stratégiques et majeurs.

La mission de cette nouvelle direction : garantir une exécution de la transformation sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais. Le périmètre confié à cette direction concerne les chantiers stratégiques et majeurs, structurés autour des plans stratégiques « Plus de Matmut », et « Objectif Impact ». Cela représente une trentaine de projets emportant la transformation du groupe.

Concrètement, trois grandes dimensions structurent l'action de cette nouvelle direction : la planification, le suivi et le co-pilotage.

RESULTATS 2023

L'activité de Matmut Mutualité repose sur des garanties complémentaires en cas d'accidents corporels.

| Compte de résultat en K€ par lignes d'activités | 2023 | 2022 | Variation 2023 2022 | |
|----------------------------------------------------|-------|-------|---------------------|-------|
| Accidents de la Vie | 8 156 | 6 278 | 1 878 | 29,9% |
| Résultat de souscription | 8 156 | 6 278 | 1 878 | 29,9% |

L'amélioration du résultat de souscription (+ 29,9%) par rapport à l'exercice 2022 est essentiellement liée à la baisse de la charge des sinistres et des provisions (- 1,4 million d'euros) et à la baisse des frais généraux (-0,3 million d'euros). Les cotisations acquises restent stables.

Le résultat financier s'établit à 1,9 millions d'euros, en diminution de 0,9 million d'euros, principalement du fait d'une reprise de la provision pour dépréciation des placements de 1,1 million d'euros sur 2022.

CONTROLE MATMUT MUTUALITE

Matmut Mutualité est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

| NOM | ADRESSE |
|-------------|-----------------------------|
| SEC Burette | 9 Rue Malatiré, 76000 Rouen |

A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Matmut Mutualité appréhende sa performance à travers ses résultats et les principaux indicateurs suivants :

| Montants en K€ | 2023 | 2022 | Variation 2023 2022 | |
|--------------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|
| Cotisations acquises brutes | 12 009 | 11 985 | 25 | 0,2% |
| Charge de prestations brutes / provisions des contrats | - 741 | - 2 116 | 1 375 | -65,0% |
| Ratio prestations/cotisations | 6,2% | 17,7% | | |
| Cotisations cédées | - 47 | - 54 | 8 | -14,3% |
| Prestations / provisions cédées | - | - | - | - |
| Commissions réassureurs | - | - | - | - |
| Produits de placement alloués | 80 | 161 | - 81 | -50,3% |
| Frais | - 3 145 | - 3 697 | 552 | -14,9% |
| Résultat technique - Toutes activités | 8 156 | 6 278 | 1 878 | 29,9% |
| Ratio combiné net (sur primes acquises) | 32,5% | 48,7% | | |

La hausse du résultat technique (+ 1.9 M€) s'explique principalement par la baisse cumulée de la charge de prestations de 1,4 million d'euros (-65%) et des frais de 0,5 millions d'euros (-15%).

Le ratio combiné net d'inventaire s'améliore significativement par rapport à 2022, et s'établit à 32,5%.

A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier s'établit à 1,9 millions d'euros, en baisse suite à une diminution des plus-values réalisées sur la période.

| en K€ | 2023 | 2022 | 2023-2022 |
|--------------------|---------|---------|-----------|
| Résultat Financier | 1 860,9 | 2 732,2 | -871,3 |

La variation du résultat financier s'explique par la variation des PDD reprise d'une provision sur 2022

Les revenus et les plus-values réalisées sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

| (en K€) | Revenus nets des Δ Amortissements | | | PV Réalisées | | |
|------------------------|------------------------------------------|----------------|-------------|--------------|--------------|-------------|
| | 2023 | 2022 | 2023-2022 | 2023 | 2022 | 2023-2022 |
| Obligations | 1 171,9 | 997,8 | 174,1 | 0,6 | 4,9 | -4,3 |
| Actions | 100,0 | 37,5 | 62,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Fonds d'investissement | 135,1 | 298,8 | -163,6 | 318,9 | 226,5 | 92,4 |
| Trésorerie et dépôts | 0,0 | 64,1 | -64,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Immobilier | 200,0 | 187,9 | 12,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 1 607,1 | 1 586,2 | 20,9 | 319,5 | 231,3 | 88,1 |

A4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Matmut Mutualité n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Et l'impôt sur les sociétés.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en baisse de 0,8 million d'euros. Cette évolution s'analyse comme suit :

| Montant en K€ | 2 023 | 2 022 | Variation 2023 2022 | |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|----------------|
| Autres éléments non techniques | -713 | -823 | 110 | 13,4% |
| Participation des salariés | -33 | -38 | 5 | 12,3% |
| Résultat exceptionnel | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Impôt sur les sociétés | -2 498 | -1 596 | -902 | -56,5% |
| Total des autres revenus et dépenses | -3 244 | -2 457 | -787 | -32,03% |

A5 - AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

ADMINISTRATION ET DIRECTION

Matmut Mutualité est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française. Il s'agit d'une mutuelle sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent l'administration, la gestion et le contrôle :

- L'Assemblée générale, composée de délégués élus par les sociétaires,
- Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale,
- Le Dirigeant opérationnel, nommé par le conseil d'administration.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

L'ASSEMBLEE GENERALE

Organe délibérant, l'assemblée générale se prononce sur tout sujet qui lui est dévolu par la réglementation en vigueur et les statuts de l'entreprise, en particulier, sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration.

Elle procède à la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration, ratification des cooptation ou renouvellement de membres sortants, délibère sur leur éventuelle révocation, et procède à la nomination ou au renouvellement du commissaire aux comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 11 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le conseil d'administration de Matmut Mutualité bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des Nominations et Rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et durabilité, qui assure le suivi des questions relatives à l'éthique, la déontologie, et des actions de l'entreprise en matière environnementale.

LE DIRIGEANT OPERATIONNEL

Le Dirigeant opérationnel est nommé par le Conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des orientations prises par le Conseil d'administration auquel il rend compte.

Il exerce la direction effective de la mutuelle dans les conditions fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Président.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet de la mutuelle et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale, au conseil d'administration et au Président.

LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Matmut Mutualité dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Deux dirigeants effectifs ont été nommés pour Matmut Mutualité : le Président du Conseil d'administration et le Dirigeant opérationnel.

LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Matmut Mutualité a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général de la Sgam Matmut:

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle. Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE

▪ Composition du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions statutaires, le mandat d'administrateur de Monsieur Etienne Caniard est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 10 juin 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Dirigeant opérationnel / Dirigeant effectif

Monsieur Philippe MARAVAL a été nommé Dirigeant opérationnel et Dirigeant effectif à compter du 1^{er} juillet 2023, en remplacement de Monsieur Dominique Filsjean.

▪ Responsables de Fonctions clés

Madame Virginie Le Mée a été nommée Responsable de Fonction Clé Gestion des risques à compter du 17 octobre 2023.

DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE MATMUT MUTUALITE

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des adhérents de Matmut Mutualité.

LES DIRIGEANTS

Les dirigeants de Matmut Mutualité bénéficient d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement. Ces objectifs intègrent également des critères de développement durable, conformément aux engagements de la Sgam Matmut en matière de durabilité.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

LES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

| Compétences | |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Collective | Individuelle |
| Conseil d'administration | Dirigeants effectifs |
| Marché de l'assurance | Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques |
| Marché financier | Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières |
| Stratégie du groupe | Fonctions clés |
| Modèle économique | Compétences communes à toutes les fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée |
| Système de gouvernance | Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger |
| Gestion des risques | Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts. |

ÉVALUATION DES COMPETENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

ÉVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - GESTION DES RISQUES

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, Matmut Mutualité a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires. L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Matmut Mutualité est prête à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique. Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur trois comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Matmut Mutualité. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne du Groupe et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
- **Le Comité Ethique et Durabilité** veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**
Ce comité examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Mutualité avec les objectifs fixés.
Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.
- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**
Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et à la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Matmut Mutualité ainsi que les responsables de fonctions clés.
- **Le Comité CSR**
Ce comité a pour mission :
 - de partager la connaissance des exigences réglementaires en matière de durabilité,
 - d'organiser la mise en œuvre et le suivi des travaux de mise en conformité nécessaires,
 - d'informer les participants des travaux engagés par le Groupe, répondant aux enjeux RSE et impactant son activité et celle des entités solos dont Matmut Mutualité.

- **Le Comité financier**

Ce comité définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques. La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Matmut Mutualité peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Matmut Mutualité.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée Matmut Mutualité ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Matmut Mutualité utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Matmut Mutualité lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le Conseil de surveillance.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

La Phase 1 a notamment pour objectif de procéder à des analyses rétrospectives et d'anticiper les impacts de nouvelles tendances et évolutions d'hypothèses techniques ou économiques depuis le dernier ORSA, grâce notamment à :

- ✓ la réalisation de mesures de sensibilité ponctuelles,
- ✓ des comparaisons des résultats de l'exercice N-1 avec les indicateurs prévisionnels N-1 de l'ORSA (backtesting).

Au cours de **la Phase 2**, des réflexions sont menées autour des scénarios envisageables Le Groupe de Perspectives Economiques coordonne les consultations et échanges internes permettant de formaliser de manière collégiale une proposition de scénarios central, alternatif et de stress techniques, financiers, opérationnels ou combinés, avec un descriptif détaillé des principes de chaque scénario et des hypothèses sous-jacentes.

Les résultats de ces premières réflexions sont restitués en Comité de Pilotage Economique autour de la définition :

- des deux scénarios, construits sur des hypothèses de souscription, sinistralité, provisionnement, réassurance, économiques et financières :
 - Le scénario central, correspondant aux objectifs de développement et de performance du plan stratégique d'affaires de SGAM Matmut
 - Le scénario alternatif, fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser, en norme prudentielle, une « aire des possibles » de trajectoire des indicateurs stratégiques de pilotage, traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique.

- des scénarios de stress, élaborés notamment à partir de :
 - la contribution de diverses parties prenantes internes à Matmut et à ses entités affiliées,
 - la cartographie des risques majeurs,
 - une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

La Phase 3 porte sur les évaluations et analyse des 3 composantes de l'ORSA (BGS, respect permanent des obligations de solvabilité et mesure de la déviation du profil de risque du groupe par rapport à l'utilisation de la formule standard). Les résultats des projections des scénarios central, alternatif et scénarios de stress sont confrontés au capital limite, défini dans la politique de gestion des risques.

L'évaluation du besoin global de solvabilité couvre tous les risques significatifs auxquels le groupe Matmut est exposé, dont les risques de durabilité. L'intégration de ces risques aux risques quantifiables dans la formule standard se mesurent spécialement au travers de :

- ✓ L'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements climatiques (inondations, sécheresse, grêle, ...), et leurs impacts sur les biens et les personnes, qui sont mesurés dans les sous modules « Risque catastrophe » de chacun des modules de souscription Non-vie, Vie et Santé de la formule standard ; De même, les risques issus des troubles sociaux (insurrection, émeutes, mouvements de grève sont mesurés dans ces sous-modules,
- ✓ les risques sociaux relatifs aux conditions et à l'organisation du travail et les risques de non-conformité à la réglementation en matière ESG, qui sont intégrés au module opérationnel.

Parallèlement, les risques de durabilité non quantifiables sont pris en compte dans le BGS par des éléments de maîtrise : analyse double matérialité, stratégie de décarbonation, comitologie associée au risque de durabilité...

En cas d'incohérence entre les évaluations prospectives et les orientations stratégiques, les résultats permettent de calibrer des alternatives possibles, actions correctives envisageables ou management actions qui sont construites sur la base d'une démarche collaborative avec les référents métiers. Les simulations ORSA présentées en CPE pour validation intègrent ces actions correctrices.

Au cours de **la phase 4** est rédigé le rapport qui présente notamment :

- le Profil de risque et le système de gestion des risques,
- les scénarios retenus,
- les résultats des projections et l'analyse de la solvabilité.

PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle et significative du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

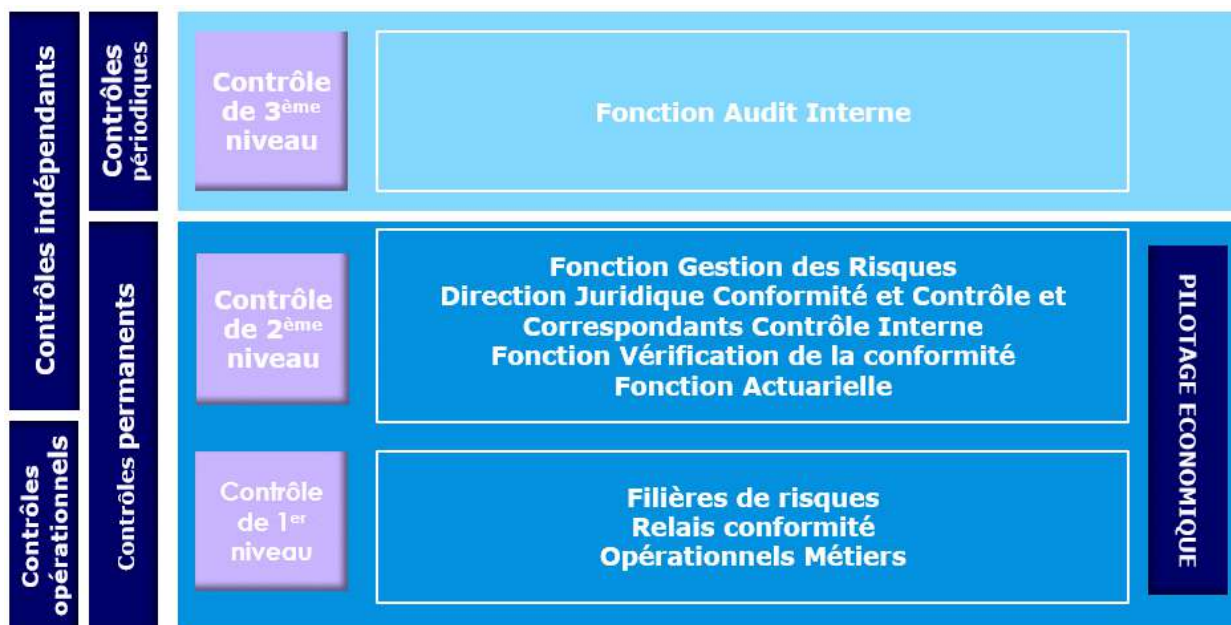
B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Matmut Mutualité par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations

contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution.

Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :

- o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière,
- Durabilité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de Matmut Mutualité.

ANIMATION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, conformité et contrôle du Groupe. Pour veiller à la vérification de la conformité de Matmut Mutualité, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B5 - FONCTION D'AUDIT INTERNE

DESCRIPTION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,

- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité des dites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

ANIMATION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur « groupe », responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, dont ceux de Matmut Mutualité, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut , et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants et responsables de Matmut Mutualité pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

B6 - FONCTION ACTUARIELLE

DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,

- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

B7 - SOUS-TRAITANCE

Matmut Mutualité confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation de ces activités expose Matmut Mutualité à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Mutualité a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- suivi et contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTES OU CRITIQUES

Les activités importantes ou critiques que Matmut Mutualité externalise sont listées ci-dessous :

| Types d'activités externalisées | | Ressort territorial |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| Financier | Gestion d'actifs financiers | France |
| Logistique | Archivage de dossiers de gestion | France |

Matmut Mutualité n'externalise aucune fonction clé (hors intragroupe).

B8 - EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

Le système de gouvernance Matmut Mutualité, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

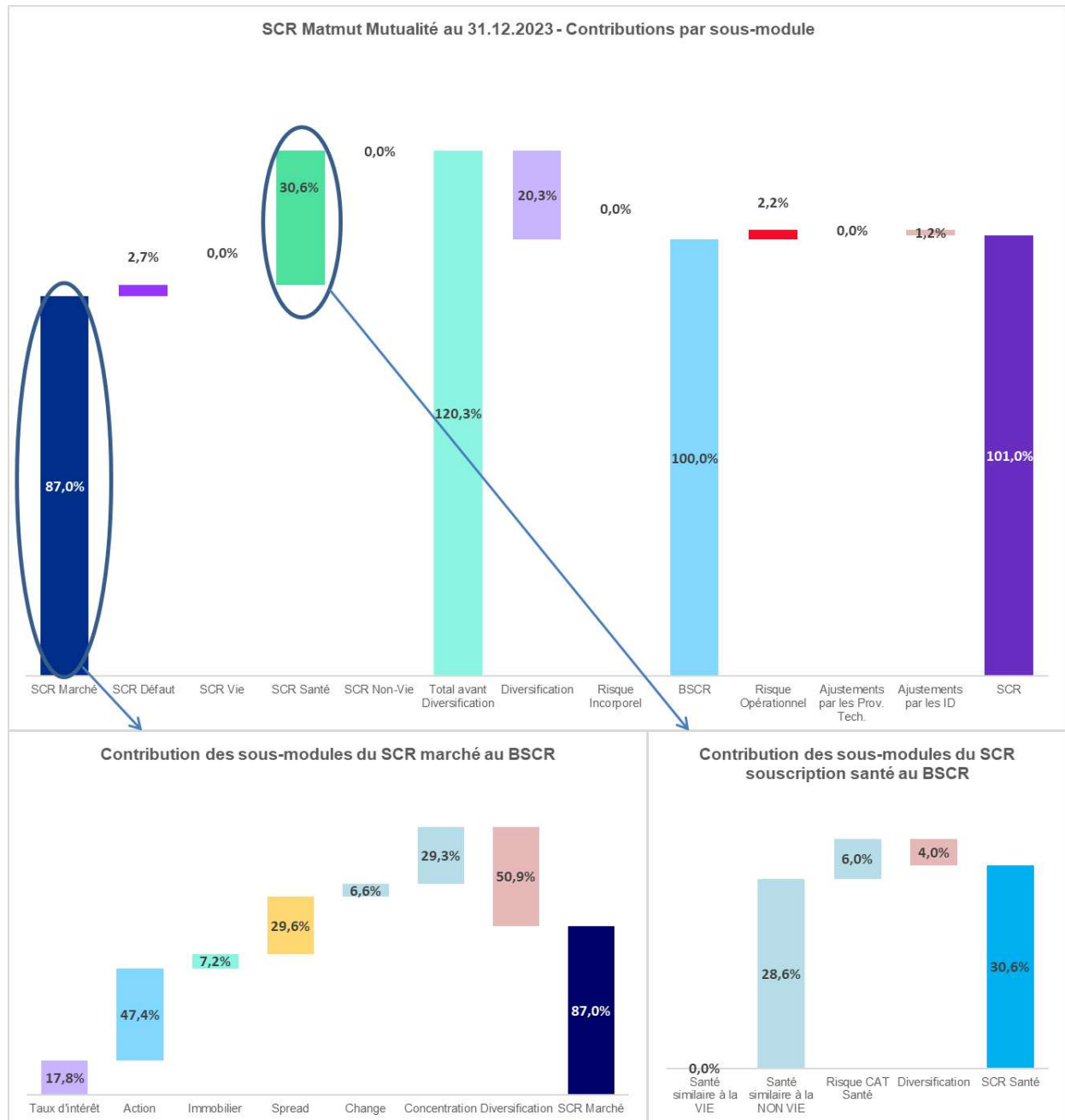
B9 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Matmut Mutualité est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour mener à bien sa stratégie tout en préservant sa solvabilité et sa solidité financière.

Le profil de risque, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Le risque le plus important est **le risque de marché**, qui représente 87,0% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (47,4%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de souscription santé représente 30,6% du total du SCR de base (BSCR). Il concerne principalement le risque de primes et réserves attaché à l'assurance Santé.

Le risque de contrepartie est mineur (2,7%), et provient majoritairement des créances envers les tiers (comptes courants)..

Enfin, la diversification entre les modules de risques représente 20,3% du SCR de base (BSCR).

C1- RISQUE DE SOUSCRIPTION

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le profil de risque de Matmut Mutualité est standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en matière de garanties que de concentration.

Le risque de souscription est exclusivement un risque de souscription « Santé ». Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties SMAC incluses dans les contrats Matmut.

DEMARCHE DE DURABILITE

Matmut Mutualité s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil d'administration de la mutuelle.

CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Mutualité (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

REDUCTION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

De par la nature de son activité, Matmut Mutualité n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

SENSIBILITE DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Au regard de la faible matérialité en jeu et du poids limité du risque de souscription dans le SCR de base, notamment au regard du risque de marché, la réalisation de mesure de sensibilité n'apparaît pas opportune pour Matmut Mutualité.

DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2023 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 553% serait porté à 837% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 295% dans une hypothèse non réaliste de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste très supérieur au seuil réglementaire des 100%.

C2 - RISQUE DE MARCHE

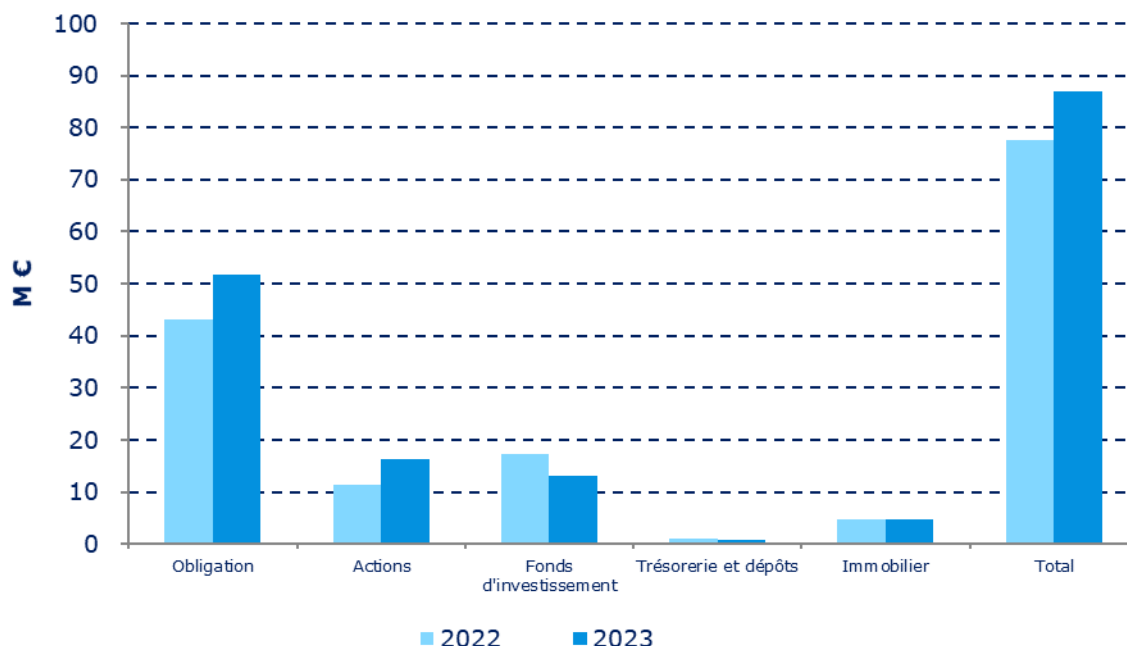
Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHE

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 87 millions d'euros contre 78 millions d'euros en 2022.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2023, sont représentées ci-dessous :

Evolution de l'allocation d'actifs



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs de Matmut Mutualité reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en progression par rapport à 2022. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de « A » pour une maturité moyenne de 12 ans.

Les fonds d'investissement diminuent du fait de la cession des OPC monétaires sur l'exercice.

✓ ESG

Matmut MUTUALITE met en place une approche portant sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité du portefeuille d'actifs, au regard de ces trois enjeux, tout en conservant sa performance sur le long terme.

Matmut MUTUALITE s'appuie essentiellement sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) mise en place par le groupe OFI Invest qui gère environ 75 % de ses actifs au 31 décembre 2023.

Cette politique repose sur une liste d'enjeux génériques répartis en onze grandes thématiques déclinant les thèmes ESG et climatiques. La méthodologie d'analyse se fonde sur une approche sectorielle mettant l'accent sur les enjeux significatifs de chaque émetteur au regard de son activité et pouvant avoir un impact immédiat (ou différé) sur sa valeur. Sur cette base, chaque critère est pondéré afin d'obtenir l'évaluation globale de l'émetteur : sa note ESG.

À cette première évaluation, s'ajoutent d'éventuels malus, en cas de controverses non encore intégrées dans la notation des enjeux clés et bonus.

L'analyse des controverses ESG est réalisée au regard des principales conventions internationales, telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Une attention particulière est portée à l'engagement actionnarial des entreprises détenues en portefeuille via la formalisation d'une politique de vote et d'engagement dont l'objectif est de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Concernant le changement climatique et plus précisément les risques de transition, OFI communique une analyse carbone des émetteurs et du portefeuille plus globalement, avec, d'une part, les émissions financées et d'autre part, l'intensité carbone du portefeuille.

En complément du suivi de ces émissions de gaz à effet de serre, Matmut MUTUALITE applique, sur la totalité de ses actifs gérés, l'ensemble des politiques d'exclusion mises en place par OFI Invest, qui concernent les exclusions sectorielles du charbon, tabac, armes non conventionnelles, le Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels, huile de palme et produits chimiques dangereux.

COMPOSITION DU RISQUE DE MARCHÉ

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 14 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

| SCR Marché 2023 (en K€) | | |
|----------------------------------------|--------|------|
| Risque de marché après diversification | 14 461 | 100% |
| Risque Taux d'intérêt | 2 957 | 20% |
| Risque Action | 7 886 | 55% |
| Risque Immobilier | 1 195 | 8% |
| Risque de Spread | 4 924 | 34% |
| Risque de Concentration | 4 880 | 34% |
| Risque de change | 1 090 | 8% |
| Diversification | -8 471 | -59% |

SENSIBILITE AU RISQUE DE MARCHÉ

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Mutualité comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Mutualité à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – RISQUE DE CREDIT

Ce risque est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels Matmut Mutualité est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Matmut Mutualité est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Mutualité ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Les comptes courants internes et comptes bancaires représentent le poste le plus important.

Globalement, le volume de contreparties reste limité pour Matmut Mutualité.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour Matmut Mutualité.

REDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit, aucune technique d'atténuation du risque de contrepartie est nécessaire pour Matmut Mutualité.

SENSIBILITE AU RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Mutualité, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

DÉPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C4 - RISQUE DE LIQUIDITE

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut Mutualité et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

BENEFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

Matmut Mutualité détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2023, les bénéfices attendus sur primes futures s'élèvent à 4,4 millions d'euros.

C5 – RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel de Matmut Mutualité, mesuré par la formule standard, représente 2,1% du SCR (ou 2,2 % du BSCR ou 1,8% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

RISQUE D'OBSOLESCENCE DU SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information constitue un actif clé de la performance, de l'indépendance et de la pérennité de l'entreprise dans la mesure où il contribue très fortement à la réalisation de son plan stratégique.

Un système d'information vieillissant dont la maîtrise technique et technologique globale est déficiente voire plus garantie expose l'entreprise à 3 risques principaux :

- désuétude des systèmes : dépendant vis-à-vis d'un éditeur, évolutivité de la gamme...
- limites techniques des actifs informatiques pouvant à terme obérer la stratégie métier,
- manque de compétences humaines disponibles pour opérer sur des systèmes désuets.

RISQUES CYBER

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de preuve).

Ce risque vise en particulier les scénarios d'ampleur impactant la cyber résilience, avec des conséquences significatives : interruption du SI, donc de l'activité, vol de données personnelles, rançon... Il peut être illustré par

les scénarios suivants, tirés des principes méthodologiques de l'EIOPA¹ permettant d'effectuer des tests de stress Cyber dans le milieu de l'assurance :

- Attaque par Ransomware,
- Déni de service,
- Fuite de données massive,
- Cryptojacking (Détournement de la puissance de calcul de la Matmut pour générer de la crypto-monnaie)
- Transaction non autorisée
- Indisponibilité de l'infrastructure de paiement,
- Indisponibilité d'un ou plusieurs centres de données.

RISQUES DE NON QUALITE DES DONNEES

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

RISQUES D'INADEQUATION DE LA GESTION DES PROJETS AUX ENJEUX DU GROUPE

Dans un contexte de transformation, disposer d'une gestion adaptée de ses projets constitue un enjeu majeur pour l'entreprise afin de répondre aux objectifs stratégiques qu'elle s'est fixée.

Nouvellement créée, la Direction du Pilotage de la Transformation a pour objectif de garantir une exécution sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais, des chantiers stratégiques, notamment à forte dimension transverse.

RISQUES D'INTERRUPTION D'ACTIVITE

Les risques de sécurité considèrent également la crise et les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...), pouvant avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de gestion de crise et de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité et d'un plan de secours informatique.

RISQUES LIES A LA SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées via un dispositif qui s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes et critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des sous-traitants, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

RISQUES DE NON-CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 6 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie – Données à caractère personnelles – Sécurité financière – Protection de la clientèle et Durabilité (cf. infra § B.4).

REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Matmut Mutualité s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

¹ https://www.eiopa.europa.eu/publications/methodological-principles-insurance-stress-testing-cyber-component_en

- la mise en place et l'application de politiques dédiées: politique de contrôle interne, de conformité, de gouvernance et de gestion des risques du SI, de gestion de crise et de continuité d'activité, de qualité des données,
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action), Le dispositif de gestion des incidents en place au sein de Matmut Mutualité consiste à identifier, collecter, analyser les incidents opérationnels afin de compléter le référentiel des risques opérationnels et d'objectiver l'évaluation et le suivi de ces risques.
La collecte des incidents et le suivi des plans d'actions concourent à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.
- un plan de gestion de continuité d'activité, un dispositif de gestion de crise et un plan de secours informatique,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 - AUTRES RISQUES IMPORTANTS

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques Top Down des entités affiliées. Elle fait l'objet d'une revue annuelle et d'une présentation au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Outre qu'elle constitue un outil de la gestion des risques, la cartographie des risques majeurs participe :

- à la définition du plan stratégique du Groupe,
- à la description de son profil de risques,
- et à la définition des scénarios de stress de l'ORSA.

Parmi les 22 risques retenus (la plupart d'entre eux ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risques de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4 « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel »), les risques « stratégiques » sont :

- ✓ Liés au développement
 - Risques de mauvais choix de développement – Business model,
 - Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant,
 - Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relèvement.
- ✓ Liés à l'environnement
 - Risque de réputation,
 - Risques environnementaux,
 - Risque d'environnement économique dégradé.

RISQUES DE MAUVAIS CHOIX DE DEVELOPPEMENT – BUSINESS MODEL

Le Groupe Matmut, comme toute entreprise, développe ses activités dans un environnement économique, technologique, réglementaire, sociétal ... complexe et en mutation constante, nécessitant des adaptations permanentes de son business model.

Dans ce contexte, il est exposé à des risques de choix inadaptés de son modèle économique, d'absence ou de défaillance dans sa mise en œuvre, et au risque inhérent à l'intégration du risque de transition associé au risque de durabilité et au risque réglementaire dans sa stratégie.

Pour les entités qui opèrent sur le marché de l'assurance auto et habitation principalement, la modification des comportements et habitudes des consommateurs en lien avec le dérèglement climatique (développement du co-voiturage, de l'éco-partage, de l'utilisation des transports en commun, choix de la ruralité,...), les évolutions réglementaires (interdiction de la vente des véhicules thermiques et de la location de certains logements, développement des zones ZFE, économie circulaire sur les pièces détachées auto...), les nouvelles technologies (véhicules électriques, voitures autonomes,...) sont susceptibles d'impacter leur modèle d'affaires, leurs résultats et leur solvabilité.

Afin d'anticiper et maîtriser au mieux ces risques et adapter son business model, une veille stratégique, des mesures des impacts multidimensionnels des choix de développement par des analyses de risques (intégrant le risque de durabilité) en complément des projections économiques et financières des plans stratégiques sont réalisées de manière régulière.

RISQUE DE RUPTURE OU D'ECHEC D'UN PARTENARIAT MAJEUR EXISTANT

La stratégie de développement du Groupe Matmut se traduit, pour ses entités, par la mise en œuvre de partenariats stratégiques permettant de proposer à ses assurés une offre de produits et services adaptée et répondant à ses besoins, et renforcer sa présence sur certains marchés.

S'ils sont porteurs d'opportunités, ces partenariats majeurs présentent des risques tels :

- des pertes financières liées au retard de la conclusion du contrat,
- des résultats commerciaux et/ou financiers en décalage par rapport au business plan initialement conçu,
- le non renouvellement ou la rupture du contrat.

Afin de limiter ces risques, un suivi de ces partenariats est effectué par le contrôle de gestion central avec la contribution des entités métiers, afin de piloter leur performance économique et technique, formuler puis mettre en œuvre les éventuelles actions de réorientation nécessaires, le cas échéant, avec la participation du partenaire.

RISQUE DE PERMANENCE DE LA GOUVERNANCE ET D'EFFICACITE DES PLANS DE RELEVÉ

La taille du groupe, les partenariats, et la mise en œuvre du groupe prudentiel ont conduit le Groupe Matmut à déployer une démarche préventive pour assurer sa pérennité, adapter et renforcer la gouvernance et ainsi faire face aux enjeux de demain. Ainsi, le Groupe :

- a élaboré et suit un plan de relève, un outil qui doit permettre de garantir la continuité de l'organisation en identifiant les postes clés, en mesurant le risque de défaillance des personnes qui les occupent et en mettant en œuvre les actions nécessaires pour en assurer la succession,
- suit la pyramide des âges des collaborateurs et des instances dirigeantes,
- a défini les règles garantissant une bonne articulation entre la gouvernance des entités juridiques et la coordination entre les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

RISQUE DE REPUTATION

La réputation est un actif stratégique pour le développement et la valeur du Groupe Matmut car elle contribue à asseoir sa notoriété auprès de ses assurés, du public, des consommateurs, des partenaires, fournisseurs et investisseurs.

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact négatif que peut avoir une erreur de gestion et la communication associée, un mauvais positionnement en matière de durabilité, le choix d'un sous-traitant ou d'un partenaire sur l'image de l'entreprise, sa marque, son attractivité.

Le développement de l'usage des ressources, des services et outils numériques pour partager de manière instantanée un avis ou une information sur une entreprise accroît le risque d'image et de réputation.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'un dispositif de veille en temps réel de toute citation de son nom et de celui de ses filiales, sur l'ensemble des supports de communication : presse, forums, blogs, réseaux sociaux. Le cas échéant, le Groupe ou l'entité concernée met en place une cellule de crise afin de déployer des plans d'action et une communication de crise.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le changement climatique expose le Groupe Matmut à des risques environnementaux qui se composent des risques suivants :

- le risque physique, résultant de l'augmentation de la fréquence et du coût des aléas climatiques sur les biens (inondations, sécheresses, grêles, ...) et des conséquences du réchauffement climatique sur le risque vie (apparition de nouvelles maladies, de nouvelles zones affectées par des maladies chroniques telles que le paludisme, ...),
- le risque de transition, résultant du retard, de la défaillance ou de la survenance brutale des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, compatible avec la transition écologique,
- le risque de responsabilité, correspondant aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique induit (risques juridiques et de réputation) : liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, ainsi par exemple des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ou l'assurance d'entreprises polluantes.

Les risques environnementaux ont un impact direct sur les organismes d'assurance et modifient ou amplifient des risques déjà identifiés : risques financiers liés à l'augmentation de la charge sinistre et à la réduction des couvertures de réassurance climatique, à la dépréciation de la valeur des actifs détenus auprès d'émetteurs considérés comme exerçant une activité polluante ou faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser voire interdire certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES), perte de chiffre d'affaires, risque de pénurie de matières premières, risque de crise sanitaire, risques juridiques et de réputation.

Ces risques font l'objet d'un suivi dédié et régulier au travers d'indicateurs de développement, de rentabilité et de solvabilité.

RISQUE D'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DEGRADE

Ce risque traduit le risque d'inflation élevée ou de stagflation, la poursuite de la hausse des taux ou la pérennité de taux à un niveau élevé créant de forts impacts sur la charge sinistres (coûts moyens des réparations, de la main d'œuvre ..., des provisionnements), sur le taux d'impayés des cotisations ou sur la croissance du portefeuille, avec de moindres pare-feu en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

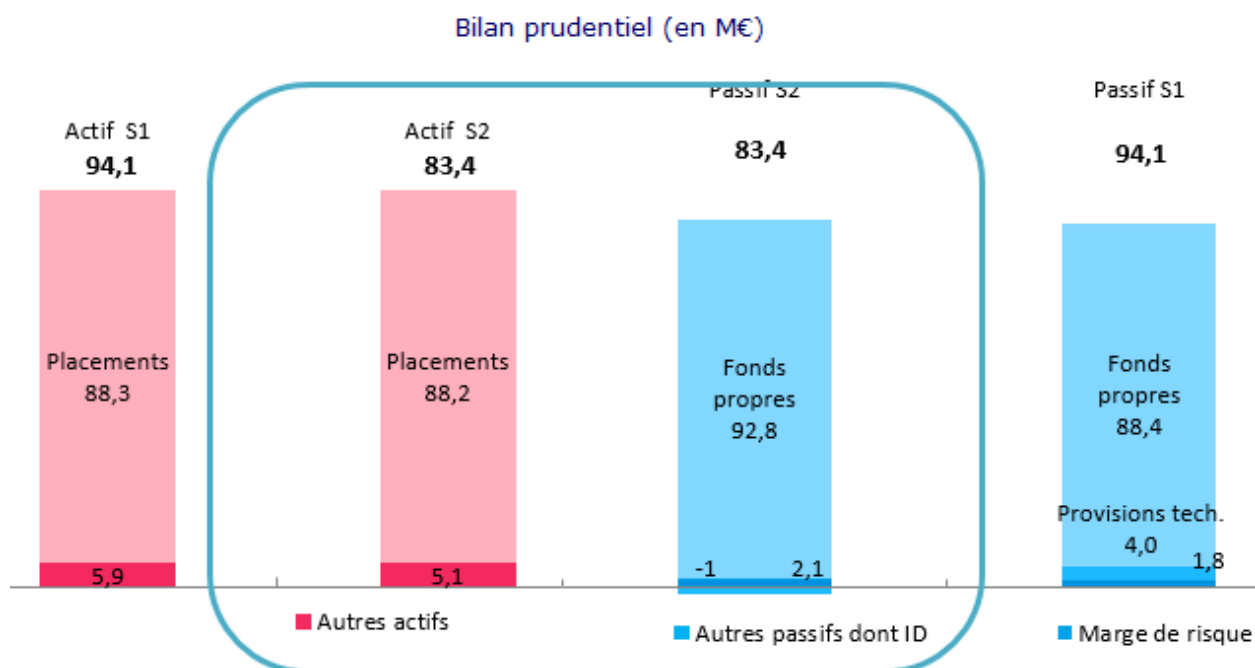
C7 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

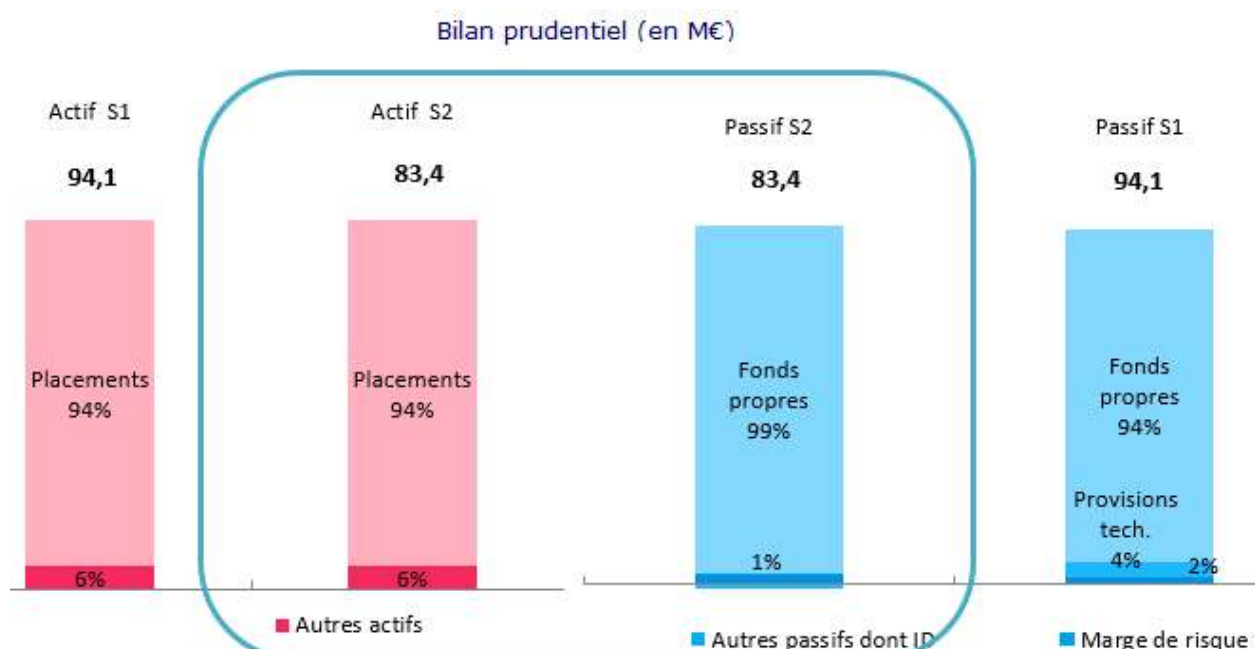
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan prudentiel 2023 de Matmut Mutualité se compose :

- A l'actif de 94% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation) et d'actifs divers pour 6 %.
- Au passif de 99% de fonds propres, -1% de best estimate et 2% d'autres passifs.



Les placements intègrent l'immobilier d'exploitation.



| Montants en K€ | Normes prudentielles | Normes comptables | Ecart |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Investissements représentant les provisions des contrats en euros | 87 306 | 87 373 | -67 |
| Immobilier autre que celui détenu pour usage propre | 4 780 | 3 206 | 1 574 |
| Participations | 13 146 | 9 285 | 3 861 |
| Actions | 3 449 | 3 392 | 57 |
| Obligations | 52 308 | 58 269 | -5 962 |
| Fonds d'investissement | 13 163 | 12 761 | 402 |
| Dérivés | | | 0 |
| Autres | 461 | 461 | 0 |
| Investissements représentant les provisions des contrats en UC | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles pour usage propre | | | 0 |
| Provisions techniques cédées | | | 0 |
| Prêts | 914 | 914 | 0 |
| Impôts différés actif | | | 0 |
| Autres actifs | 5 713 | 5 857 | -144 |
| Ecart d'acquisition | | | 0 |
| Actifs incorporels | | | 0 |
| Dépôts auprès des cédantes | | | 0 |
| Créances nées d'opérations d'assurance | 3 | 3 | 0 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 5 | 5 | 0 |
| Frais d'acquisition reportés | 0 | 144 | -144 |
| Autres créances | 5 627 | 5 627 | 0 |
| Trésorerie | 76 | 76 | 0 |
| Autres | 1 | 1 | 0 |
| Total actif | 93 933 | 94 144 | -211 |
| Provisions techniques (meilleure estimation) | -1 394 | 3 962 | -5 356 |
| Marge de risque | 436 | | 436 |
| Impôts différés passif | 199 | | 199 |
| Dettes subordonnées | | | 0 |
| Engagements sociaux | 131 | 44 | 86 |
| Autres provisions | 1 | 1 | 0 |
| Autres dettes | 1 746 | 1 746 | 0 |
| Dettes financières | 110 | 110 | 0 |
| Autres | 1 636 | 1 636 | 0 |
| Total passif | 1 119 | 5 753 | -4 634 |
| Excédent de l'actif sur le passif | 92 814 | 88 391 | 4 423 |

D1- ACTIFS

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut Mutualité, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Invest pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI Invest pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Invest lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Invest) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

| Montants en K€ | Normes prudentielles | Normes comptables | Ecart |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|--------|
| Investissements représentant les provisions des contrats en euros | 87 306 | 87 373 | -67 |
| Immobilier autre que celui détenu pour usage propre | 4 780 | 3 206 | 1 574 |
| Participations | 13 146 | 9 285 | 3 861 |
| Actions | 3 449 | 3 392 | 57 |
| Obligations | 52 308 | 58 269 | -5 962 |
| Fonds d'investissement | 13 163 | 12 761 | 402 |
| Dérivés | | | 0 |
| Autres | 461 | 461 | 0 |

AUTRES ACTIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles. Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS

(cf. partie E1).

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

| Montants en K€ | Normes prudentielles | Normes comptables | Ecart |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|-------------|
| Investissements représentant les provisions des contrats en euros | 87 306 | 87 373 | -67 |
| Investissements représentant les provisions des contrats en UC | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles pour usage propre | | | 0 |
| Provisions techniques cédées | | | 0 |
| Prêts | 914 | 914 | 0 |
| Impôts différés actif | | | 0 |
| Autres actifs | 5 713 | 5 857 | -144 |
| Ecart d'acquisition | | | 0 |
| Actifs incorporels | | | 0 |
| Dépôts auprès des cédantes | | | 0 |
| Créances nées d'opérations d'assurance | 3 | 3 | 0 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 5 | 5 | 0 |
| Frais d'acquisition reportés | 0 | 144 | -144 |
| Autres créances | 5 627 | 5 627 | 0 |
| Trésorerie | 76 | 76 | 0 |
| Autres | 1 | 1 | 0 |
| Total actif | 93 933 | 94 144 | -211 |

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2023.

D2 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par Matmut Mutualité pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2023 :

| Montants en K€ | | Provisions brutes | | Provisions cédées | |
|-----------------------------------|------------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| | | Normes prudentielles | Normes comptables | Normes prudentielles | Normes comptables |
| Assurance de frais médicaux | Provisions techniques | 2 | 2 | 0 | 0 |
| | Meilleure estimation | 2 | | | |
| | Marge de risque | 0 | | | |
| Assurance de protection du revenu | Provisions techniques | -961 | 3 959 | 0 | 0 |
| | Meilleure estimation | -1 396 | | | |
| | Marge de risque | 436 | | | |
| | Provisions techniques | -958 | 3 962 | 0 | 0 |
| TOTAL | Meilleure estimation | -1 394 | | | |
| | Marge de risque | 436 | | | |

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes de Matmut Mutualité, marge de risque comprise, s'élèvent à -0,96 million euros (contre 3,96 millions d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont nulles en normes prudentielles comme en normes comptables.

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Les provisions techniques regroupent :

- Le best estimate de primes,
- Le best estimate de sinistres,
- La marge de risque.

FACTEURS DE DURABILITE ET RISQUES DE PROVISIONNEMENT

En matière d'assurance non-vie, le provisionnement peut être impacté par les événements climatiques nombreux et violents, entraînant des dommages sur les biens assurés et générant un niveau de charge sinistres significatif. Les sinistres générés par des événements de cette nature font l'objet d'un suivi spécifique ainsi que le provisionnement en résultant.

Concernant ces risques climatiques et notamment les catastrophes naturelles de type sécheresse, des modélisations spécifiques sont développées à partir de différentes données (notamment externes) afin de mieux appréhender le risque et le niveau de provisionnement à mettre en œuvre (Publications CCR, BRGM, MRN...).

SEGMENTATION

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

BEST ESTIMATE

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions best estimate sont déterminées en distinguant :

- Le best estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation)
- Le best estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2023 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

MARGE DE RISQUE

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » : elle est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR futurs actualisés. La méthode utilisée par Matmut Mutualité consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR, hors marché, sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Il porte principalement sur l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêts, mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE

De par la nature de son activité, Matmut Mutualité n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Matmut Mutualité n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation, améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

D3 – AUTRES PASSIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Mutualité sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut. De même que le taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 25.83 % pour 2023 (taux de droit commun applicable en 2023 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

IMPOTS DIFFERES PASSIFS

(cf. partie E1).

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires mais mentionnés en annexe.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation de Sgam Matmut est décrit à la section "D.1 Rubrique Engagements hors bilan". Il n'a pas été actionné en 2023.

D4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Mutualité gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

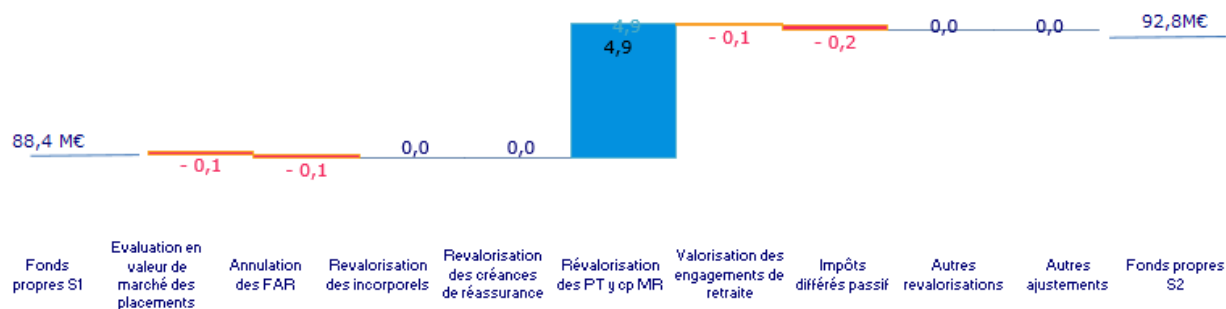
Les fonds propres économiques s'analysent de la manière suivante :

| Montants en K€ | 2023 | 2022 | Variation 2023 2022 | |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|---------------|
| Fonds propres | 88 391 | 81 698 | 6 693 | 8,2% |
| Capital en actions ordinaires | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Fonds initial | 1 000 | 1 000 | 0 | 0,0% |
| Réserves et résultat | 87 391 | 80 698 | 6 693 | 8,3% |
| Dettes subordonnées | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Intérêts minoritaires | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2 | 4 423 | 615 | 3 808 | 619,3% |
| Evaluation en valeur de marché des placements | -67 | -3 954 | 3 887 | 98,3% |
| Annulation des FAR | -144 | -109 | -35 | -31,8% |
| Revalorisation des PT y compris MR | 4 920 | 4 823 | 97 | 2,0% |
| Revalorisation des Créances de réassurance | 0 | 0 | 0 | -100,0% |
| Réévaluation autres actifs | 0 | 0 | 0 | -100,0% |
| Réévaluation autres passifs | -86 | -145 | 58 | 40,3% |
| Impôts différés | -199 | 0 | -199 | 0,0% |
| Ecart d'évaluation des dettes subordonnées | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Fonds propres non disponibles pour l'entité | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Fonds propres Solvabilité 2 | 92 814 | 82 313 | 10 501 | 12,8% |

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit :

| Montants en K€ | 2023 | 2022 | Variation 2023 2022 | |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------------|--------------|
| Provisions techniques brutes y compris marge de risque | -958 | 281 | -1 239 | -441,2% |
| Fonds propres de base | 92 814 | 82 313 | 10 501 | 12,8% |
| niveau 1 non restreint | 92 814 | 82 313 | 10 501 | 12,8% |
| niveau 1 restreint | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| niveau 2 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| niveau 3 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR | 92 814 | 82 313 | 10 501 | 12,8% |
| niveau 1 non restreint | 92 814 | 82 313 | 10 501 | 12,8% |
| niveau 1 restreint | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| niveau 2 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| niveau 3 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| MCR | 4 197 | 4 000 | 197 | 4,9% |
| Ratio de couverture du MCR | 2211,2% | 2057,8% | 153,4% | 7,5% |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | 92 814 | 82 313 | 10 501 | 12,8% |
| niveau 1 non restreint | 92 814 | 82 313 | 10 501 | 12,8% |
| niveau 1 restreint | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| niveau 2 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| niveau 3 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| SCR | 16 790 | 15 253 | 1 537 | 10,1% |
| Ratio de couverture du SCR | 552,8% | 539,6% | 0 | 2,4% |

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



Aucun changement notable n'est intervenu (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

Le ratio de solvabilité s'établit à 553% contre 540% en 2022. La hausse des fonds propres (10,5 millions d'euros) combinée à une hausse du SCR (+ 1,5 million d'euros) entraînent une augmentation du ratio de solvabilité.

IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporaires entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporaires entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2023 est de 25.83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et les normes Solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée.

| Montants en K€ | Normes prudentielles | Normes comptables |
|----------------------------------|----------------------|-------------------|
| Actifs d'impôts différés | | |
| Passifs d'impôts différés | | 199 |

Matmut Mutualité comptabilise un solde net d'impôts différés passifs de 0,2 million d'euros au bilan prudentiel 2023.

En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

E2 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Mutualité démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2023, sont détaillés dans le tableau ci-après :

| Montants en K€ | SCR 2023 | SCR 2022 | Variation 2023 2022 | |
|----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|
| Risque de marché | 14 461 | 12 532 | 1 929 | 15,4% |
| Risque de défaut des contreparties | 448 | 307 | 141 | 45,8% |
| Risque de souscription Vie | - | - | - | - |
| Risque de souscription Santé | 5 096 | 5 338 | - 242 | -4,5% |
| Risque de souscription Non-Vie | - | - | - | - |
| Diversification | - 3 376 | - 3 283 | - 93 | 2,8% |
| Risque sur les immobilisations incorporelles | - | - | - | - |
| SCR de base | 16 629 | 14 893 | 1 735 | 11,7% |
| Risque opérationnel | 360 | 360 | 1 | 0,2% |
| Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques | - | - | - | - |
| Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés | - 199 | - | - 199 | - |
| SCR | 16 790 | 15 253 | 1 537 | 10,1% |
| MCR | 4 197 | 4 000 | 197 | 4,9% |

Matmut Mutualité affiche un SCR de 16,8 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription santé.

Le SCR augmente de 1,5 million d'euros par rapport au 31 décembre 2022, soit une hausse de 10,1%, expliquée par l'augmentation du SCR marché d'1,9 millions d'euros (+15,4%).

Le MCR est de 4,2 millions d'euros, en hausse par rapport à 2022 (+4,9%). Il représente 25% du SCR.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (4 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés est de 0,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

E3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Mutualité qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Mutualité qui n'utilise pas de modèle interne.

E5 – NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Mutualité, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

E6 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Matmut Mutualité Livre II

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2023
en milliers d'euros**

S.02.01.02
Bilan

| | | Valeur Solvabilité II C0010 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------|
| Actifs | | |
| Immobilisations incorporelles | R0030 | |
| Actifs d'impôts différés | R0040 | 0 |
| Excédent du régime de retraite | R0050 | 0 |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre | R0060 | 0 |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | R0070 | 87 306 |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) | R0080 | 4 780 |
| Détenions dans des entreprises liées, y compris participations | R0090 | 13 146 |
| Actions | R0100 | 3 449 |
| Actions - cotées | R0110 | 0 |
| Actions - non cotées | R0120 | 3 449 |
| Obligations | R0130 | 52 308 |
| Obligations d'État | R0140 | 7 318 |
| Obligations d'entreprise | R0150 | 31 295 |
| Titres structurés | R0160 | 13 695 |
| Titres garantis | R0170 | |
| Organismes de placement collectif | R0180 | 13 163 |
| Produits dérivés | R0190 | |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie | R0200 | 0 |
| Autres investissements | R0210 | 461 |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés | R0220 | |
| Prêts et prêts hypothécaires | R0230 | 914 |
| Avances sur police | R0240 | |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers | R0250 | |
| Autres prêts et prêts hypothécaires | R0260 | 914 |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | R0270 | |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie | R0280 | |
| Non-vie hors santé | R0290 | |
| Santé similaire à la non-vie | R0300 | |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés | R0310 | |
| Santé similaire à la vie | R0320 | |
| Vie hors santé, UC et indexés | R0330 | |
| Vie UC et indexés | R0340 | |
| Dépôts auprès des cédantes | R0350 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires | R0360 | 3 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | R0370 | 5 |
| Autres créances (hors assurance) | R0380 | 5 627 |
| Actions propres auto-détenues (directement) | R0390 | |
| Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés | R0400 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | R0410 | 76 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | R0420 | 1 |
| Total de l'actif | R0500 | 93 933 |

| Passifs | | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| Provisions techniques non-vie | R0510 | -958 |
| Provisions techniques non-vie (hors santé) | R0520 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0530 | |
| Meilleure estimation | R0540 | |
| Marge de risque | R0550 | |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) | R0560 | -958 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0570 | 0 |
| Meilleure estimation | R0580 | -1 394 |
| Marge de risque | R0590 | 436 |
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) | R0600 | |
| Provisions techniques santé (similaire à la vie) | R0610 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0620 | |
| Meilleure estimation | R0630 | |
| Marge de risque | R0640 | |
| Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) | R0650 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0660 | |
| Meilleure estimation | R0670 | |
| Marge de risque | R0680 | |
| Provisions techniques UC et indexés | R0690 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0700 | |
| Meilleure estimation | R0710 | |
| Marge de risque | R0720 | |
| Passifs éventuels | R0740 | |
| Provisions autres que les provisions techniques | R0750 | 1 |
| Provisions pour retraite | R0760 | 131 |
| Dépôts des réassureurs | R0770 | |
| Passifs d'impôts différés | R0780 | 199 |
| Produits dérivés | R0790 | |
| Dettes envers des établissements de crédit | R0800 | 110 |
| Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit | R0810 | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | R0820 | 0 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | R0830 | 0 |
| Autres dettes (hors assurance) | R0840 | 1 636 |
| Passifs subordonnés | R0850 | |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base | R0860 | |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base | R0870 | |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus | R0880 | 0 |
| Total du passif | R0900 | 1 119 |
| Excédent d'actif sur passif | R1000 | 92 814 |

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) | | | | | | | | | | | Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée | | | | Total | | |
|---------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------|-------|-----------|-------------------------------------------|-------|-------|--------|
| | | Assurance des frais médicaux | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement | Assurance de protection juridique | Assistance | Pertes pécuniaires diverses | Santé | Accidents | Assurance maritime, aérienne et transport | | Biens | |
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | C0110 | C0120 | C0130 | C0140 | C0150 | | C0160 | C0200 |
| Primes émises | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brutes - assurance directe | R0110 | | 11 979 | | | | | | | | | | | | | | | | 11 979 |
| Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0140 | | 47 | | | | | | | | | | | | | | | | 47 |
| Nettes | R0200 | | 11 932 | | | | | | | | | | | | | | | | 11 932 |
| Primes acquises | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brutes - assurance directe | R0210 | | 12 009 | | | | | | | | | | | | | | | | 12 009 |
| Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0240 | | 47 | | | | | | | | | | | | | | | | 47 |
| Nettes | R0300 | | 11 963 | | | | | | | | | | | | | | | | 11 963 |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brute - assurance directe | R0310 | 2 | 616 | | | | | | | | | | | | | | | | 619 |
| Brute - Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0340 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nette | R0400 | 2 | 616 | | | | | | | | | | | | | | | | 619 |
| Dépenses engagées | R0550 | 0 | 3 428 | | | | | | | | | | | | | | | | 3 428 |
| Solde - Autres dépenses / recettes techniques | R1200 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total des dépenses | R1300 | | | | | | | | | | | | | | | | | | 3 521 |

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie | | | | | Engagements de réassurance vie | | Total | |
|------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------|-----------------|
| | | Assurance maladie | Assurance avec participation aux bénéficiaires | Assurance indexée et en unités de compte | Autres assurances vie | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance maladie | | Réassurance vie |
| | | C0210 | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 | C0270 | C0280 | C0300 |
| Primes émises | | | | | | | | | | |
| Brutes | R1410 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1420 | | | | | | | | | |
| Nettes | R1500 | | | | | | | | | |
| Primes acquises | | | | | | | | | | |
| Brutes | R1510 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1520 | | | | | | | | | |
| Nettes | R1600 | | | | | | | | | |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | |
| Brutes | R1610 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1620 | | | | | | | | | |
| Nette | R1700 | | | | | | | | | |
| Dépenses engagées | R1900 | | | | | | | | | |
| Soldes - Autres dépenses / recettes techniques | R2500 | | | | | | | | | |
| Total des dépenses | R2600 | | | | | | | | | |
| Montant total des rachats | R2700 | | | | | | | | | |

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

| | | Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée | | | | | | | | Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée | | | Réassurance non proportionnelle acceptée | | | | Total engagements en non-vie | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------|------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|
| | | Assurance des frais médicaux | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement | Assurance de protection juridique | Assistance | Pertes pécuniaires diverses | Réassurance santé non proportionnelle | Réassurance accidents non proportionnelle | Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle | | Réassurance dommages non proportionnelle |
| | | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | C0110 | C0120 | C0130 | C0140 | C0150 | C0160 | | C0170 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0050 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Provisions pour primes</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brutes - total | R0060 | | -4 370 | | | | | | | | | | | | | | | -4 370 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0140 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation nette des provisions pour primes | R0150 | | -4 370 | | | | | | | | | | | | | | | -4 370 |
| <i>Provisions pour sinistres</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brutes - total | R0160 | 2 | 2 973 | | | | | | | | | | | | | | | 2 976 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0240 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres | R0250 | 2 | 2 973 | | | | | | | | | | | | | | | 2 976 |
| Total meilleure estimation - brut | R0260 | 2 | -1 396 | | | | | | | | | | | | | | | -1 394 |
| Total meilleure estimation - net | R0270 | 2 | -1 396 | | | | | | | | | | | | | | | -1 394 |
| Marge de risque | R0280 | 0 | 436 | | | | | | | | | | | | | | | 436 |
| Provisions techniques - Total | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Provisions techniques - Total | R0320 | 2 | -961 | | | | | | | | | | | | | | | -958 |
| Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total | R0330 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie | R0340 | 2 | -961 | | | | | | | | | | | | | | | -958 |

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

| | | |
|------------------------------------------|-------|---|
| Année d'accident / année de souscription | Z0020 | 1 |
|------------------------------------------|-------|---|

Sinistres payés bruts (non cumulés) - Total activités non-vie
(montant absolu)

| Année | | Année d'évolution | | | | | | | | | | Pour l'année en cours | Somme des années (cumulés) | |
|-------------|-------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------------|----------------------------|--------|
| | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | | | 10 & + |
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | | | C0110 |
| Précédentes | R0100 | | | | | | | | | | | | | 45 |
| N-9 | R0160 | 282 | 538 | 565 | 163 | 123 | 121 | | | | | | 40 | |
| N-8 | R0170 | 45 | 474 | 373 | 244 | 201 | 1 | 40 | | | | | | |
| N-7 | R0180 | 447 | 692 | 413 | 161 | | 160 | 3 | 7 | | | | | |
| N-6 | R0190 | 407 | 414 | 374 | 202 | 160 | 0 | | | | | | | |
| N-5 | R0200 | 488 | 492 | 44 | 244 | 164 | | | | | | | | |
| N-4 | R0210 | 202 | 449 | 168 | 125 | 84 | | | | | | | | |
| N-3 | R0220 | 404 | 409 | 126 | 125 | | | | | | | | | |
| N-2 | R0230 | 429 | 276 | 342 | | | | | | | | | | |
| N-1 | R0240 | 285 | 614 | | | | | | | | | | | |
| N | R0250 | 313 | | | | | | | | | | | | |
| Total | R0260 | | | | | | | | | | | | 1 569 | 12 476 |

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(montant absolu)

| Année | | Année d'évolution | | | | | | | | | | Fin d'année (données actualisées) | | |
|-------------|-------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------------------------|--------|----|
| | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | | 10 & + | |
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | | C0110 | |
| Précédentes | R0100 | | | | | | | | | | | | | 90 |
| N-9 | R0160 | | | 507 | 230 | 210 | 86 | 43 | 43 | 46 | 0 | | | |
| N-8 | R0170 | | 659 | 328 | 169 | 86 | 43 | 43 | 47 | 46 | | | | |
| N-7 | R0180 | 1 599 | 802 | 501 | 341 | 340 | 86 | 93 | 46 | | | | | |
| N-6 | R0190 | 1 062 | 678 | 260 | 130 | 44 | 47 | 0 | | | | | | |
| N-5 | R0200 | 1 472 | 1 069 | 514 | 260 | 47 | 46 | | | | | | | |
| N-4 | R0210 | 1 200 | 606 | 413 | 278 | 138 | | | | | | | | |
| N-3 | R0220 | 1 118 | 439 | 561 | 137 | | | | | | | | | |
| N-2 | R0230 | 1 203 | 1 038 | 466 | | | | | | | | | | |
| N-1 | R0240 | 1 665 | 667 | | | | | | | | | | | |
| N | R0250 | 1 332 | | | | | | | | | | | | |
| Total | R0260 | | | | | | | | | | | | 2 976 | |

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

| | Total | Niveau 1 - non restreint | Niveau 1 - restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
| | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35 | | | | | |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) | R0010 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | R0030 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0040 | 1 000 | 1 000 | 0 | 0 |
| Comptes mutualistes subordonnés | R0050 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds excédentaires | R0070 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actions de préférence | R0090 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence | R0110 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Réserve de réconciliation | R0130 | 91 814 | 91 814 | 0 | 0 |
| Passifs subordonnés | R0140 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets | R0160 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra | R0180 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | R0220 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Déductions | | | | | |
| Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers | R0230 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total fonds propres de base après déductions | R0290 | 92 814 | 92 814 | 0 | 0 |
| Fonds propres auxiliaires | | | | | |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande | R0300 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0310 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande | R0320 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande | R0330 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0340 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0350 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE | R0360 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE | R0370 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres fonds propres auxiliaires | R0390 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total fonds propres auxiliaires | R0400 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds propres éligibles et disponibles | | | | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0500 | 92 814 | 92 814 | 0 | 0 |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0510 | 92 814 | 92 814 | 0 | 0 |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0540 | 92 814 | 92 814 | 0 | 0 |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0550 | 92 814 | 92 814 | 0 | 0 |
| Capital de solvabilité requis | R0580 | 16 790 | 0 | 0 | 0 |
| Minimum de capital requis | R0600 | 4 197 | 0 | 0 | 0 |
| Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis | R0620 | 553% | 0 | 0 | 0 |
| Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis | R0640 | 2211% | 0 | 0 | 0 |

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

| | C0060 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Réserve de réconciliation | |
| Excédent d'actif sur passif | R0700 92 814 |
| Actions propres (détenues directement et indirectement) | R0710 |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles | R0720 |
| Autres éléments de fonds propres de base | R0730 1 000 |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés | R0740 0 |
| Réserve de réconciliation | R0760 91 814 |
| Bénéfices attendus | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie | R0770 |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie | R0780 4 421 |
| Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) | R0790 4 421 |

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

| | | Capital de solvabilité requis brut | Simplifications | PPE |
|----------------------------------------------|--------------|------------------------------------|------------------------------|-----------|
| | | C0110 | C0120 | C0090 |
| Risque de marché | R0010 | 14 461 | 9 - Simplifications not used | |
| Risque de défaut de la contrepartie | R0020 | 448 | | |
| Risque de souscription en vie | R0030 | 0 | 9 - Simplifications not used | 9 - aucun |
| Risque de souscription en santé | R0040 | 5 096 | 9 - Simplifications not used | 9 - aucun |
| Risque de souscription en non-vie | R0050 | 0 | 9 - Simplifications not used | 9 - aucun |
| Diversification | R0060 | -3 376 | | |
| Risque lié aux immobilisations incorporelles | R0070 | 0 | | |
| Capital de solvabilité requis de base | R0100 | 16 629 | | |

| Calcul du capital de solvabilité requis | | C0100 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| Risque opérationnel | R0130 | 360 |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques | R0140 | 0 |
| Capacité d'absorption des pertes des impôts différés | R0150 | -199 |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE | R0160 | 0 |
| Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire | R0200 | 16 790 |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies | R0210 | 0 |
| Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a) | R0211 | 0 |
| Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b) | R0212 | 0 |
| Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c) | R0213 | 0 |
| Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d) | R0214 | 0 |
| Capital de solvabilité requis | R0220 | 16 790 |
| Autres informations sur le SCR | | |
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée | R0400 | 0 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante | R0410 | 0 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés | R0420 | 0 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | R0430 | 0 |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 | R0440 | 0 |

| Approche concernant le taux d'imposition | | oui / non |
|-------------------------------------------------|-------|-----------|
| | | C0109 |
| Approche basée sur le taux d'imposition moyen | R0590 | 1 - Oui |

| Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés | | LAC DT |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|
| | | C0130 |
| LAC DT | R0640 | -199 |
| LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés | R0650 | -199 |
| LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs | R0660 | 0 |
| LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours | R0670 | 0 |
| LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs | R0680 | 0 |
| LAC DT maximale | R0690 | -4 388 |

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

| | | C0010 |
|----------------|-------|-------|
| Résultat MCRNL | R0010 | 1 014 |

| | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation) | Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| | | C0020 | C0030 |
| Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente | R0020 | 2 | 0 |
| Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente | R0030 | 0 | 11 932 |
| Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente | R0040 | 0 | 0 |
| Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente | R0050 | 0 | 0 |
| Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente | R0060 | 0 | 0 |
| Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente | R0070 | 0 | 0 |
| Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente | R0080 | 0 | 0 |
| Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente | R0090 | 0 | 0 |
| Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente | R0100 | 0 | 0 |
| Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente | R0110 | 0 | 0 |
| Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente | R0120 | 0 | 0 |
| Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente | R0130 | 0 | 0 |
| Réassurance santé non proportionnelle | R0140 | 0 | 0 |
| Réassurance accidents non proportionnelle | R0150 | 0 | 0 |
| Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle | R0160 | 0 | 0 |
| Réassurance dommages non proportionnelle | R0170 | 0 | 0 |

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

| | | C0040 |
|---------------|-------|-------|
| Résultat MCRL | R0200 | 0 |

Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

| | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation) | Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation) |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | C0050 | C0060 |
| Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties | R0210 | 0 | |
| Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures | R0220 | 0 | |
| Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte | R0230 | 0 | |
| Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé | R0240 | 0 | |
| Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie | R0250 | | 0 |

Calcul du MCR global

| | | C0070 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| MCR linéaire | R0300 | 1 014 |
| Capital de solvabilité requis | R0310 | 16 790 |
| Plafond du MCR | R0320 | 7 555 |
| Plancher du MCR | R0330 | 4 197 |
| MCR combiné | R0340 | 4 197 |
| Seuil plancher absolu du MCR | R0350 | 4 000 |
| Minimum de capital requis | R0400 | 4 197 |

